

Valeurs

UN CONTEMPORAIN NOMME BALZAC

« IL N'EST DE RICHESSES QUE D'HOMMES. » JEAN BODIN

# Valeurs

A C T U E L L E S

**Haute Cour**

**Le procès  
contaminé**

page 20

.....  
**Monnaie**

**Pourquoi  
l'euro**

page 48

**dégringole**



M 2810 - 3249 - 20,00 F



ET SI L'ON  
S'OCCUPAIT DES

# SURDOUÉS

page 28

**TEST**  
**VOTRE ENFANT**  
**EST-IL PRÉCOCE ?**

# Retraites Apoc

## Répartition Le Commissariat au Plan tire la sonnette

**L**a classe 59 devra faire quarante-deux ans et demi de service. Autrement dit, la génération des "quadras" devra cotiser 170 trimestres pour bénéficier d'une retraite à taux plein. C'est l'une des conclusions de la note de synthèse rendue publique par le Commissariat au Plan dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par Lionel Jospin afin de préparer l'opinion à de nouvelles mesures de consolidation du régime des retraites

par répartition. Si l'on ne fait rien, toujours selon les travaux du Plan, les perspectives sont effrayantes : le déficit des retraites des salariés du privé atteindrait 400 milliards de francs, et les charges des retraites des fonctionnaires dépasseraient 450 milliards.

Ces fonctionnaires sont d'ailleurs invités à presser le pas dans le sens de l'allongement de la durée de cotisation car ils n'ont pas participé à la première ré-

forme, lancée par Edouard Balladur, qui l'avait déjà portée de 150 à 160 trimestres pour les travailleurs du secteur privé.

Et que l'on ne se fasse pas d'illusions, nous précise le Commissariat au Plan : « Quel que soit le scénario macroéconomique retenu, les marges de manœuvre financières dégagées par la baisse du chômage ne sont pas suffisantes pour compenser la charge de retraites supplémentaires induites par l'allongement

## Fonds de pension "Il faut passer à l'acte"

**Entretien** Ancien député UDF des Vosges, Jean-Pierre Thomas, le père des fonds de pension, a acquis sa notoriété en défendant et en faisant adopter au début de 1997 une proposition de loi instituant des fonds de pension à la française. Le gouvernement d'Alain Juppé n'a pas pris les décrets d'application et la majorité a changé en mai de la même année. Jean-Pierre Thomas a quitté la politique pour entrer à la Banque Lazard, où il est responsable des fonds de pension.

*Le débat sur les fonds de pension rebondit avec la publication des premières conclusions du rapport Charpin. Qu'inspire à l'auteur de la seule loi qui existe sur le sujet toute cette agitation ?*



PATRICK LAFRATE

► JEAN-PIERRE THOMAS. Soyons sérieux. Aujourd'hui, le débat politique me semble dépassé. Il faut des fonds de pension. Au-delà des batailles d'experts, tout le monde convient que c'est une nécessité économique et surtout une exigence sociale. Rendez-vous compte : si l'on voulait maintenir les retraites à leur niveau actuel, pour un jeune qui entre aujourd'hui sur le marché du travail, il faudrait dou-

bler les cotisations retraite, tant pour l'employeur que pour lui. Est-ce compatible avec la compétitivité des entreprises en termes de coûts salariaux ? Sûrement pas. Et a-t-on le droit d'imposer à nos enfants une telle charge, qui pèsera sur leur pouvoir d'achat ? Je ne le crois pas. Vous voyez bien que la capitalisation répond autant à un objectif social qu'à un objectif économique.

*Aujourd'hui, on insiste beaucoup sur l'objectif économique, moins sur le social...*

► On ne peut pas déconnecter l'économie du social. Vous comprenez bien qu'à l'heure de l'euro, si l'on veut avoir une chance de gagner les grandes batailles capitalistiques face aux fonds de pension américains, il faudra s'en donner les moyens. A quoi servirait-il de vouloir construire un modèle social français ou européen si nous perdions tous les leviers de commande de nos entreprises ? En privatisant nos entreprises dans le souci louable de les rendre aux citoyens, nous sommes en train, faute de capital français, de les vendre à nos amis américains.

*Et que deviendra la répartition dans tout cela ?*

► La répartition c'est la solidarité. Il faudra la réformer et la consolider avec la capitalisation, qui est l'échelon de la responsabilité. Qu'on dise aux Français « il faudra payer un peu plus pour ga-



ERIC FEFERBERG-AFP

gner moins », ils y sont habitués. Le débat aujourd'hui est ailleurs, dans l'abolition de la retraite guillotine qui force les gens à partir à un âge déterminé. Il est tout à fait souhaitable qu'un chef d'atelier ou un cadre parte de manière progressive à la retraite pour assurer dans son entreprise la transmission de son savoir-faire. Et là, la capitalisation a son rôle à jouer.

*De quelle manière ?*

► Ce qui manque au système de répartition, aujourd'hui, c'est un peu de souplesse : si vous partez trop tôt, vos droits sont sérieusement écornés.

Si vous partez plus tard, vous n'améliorez pas votre retraite. Grâce à l'épargne capitalisée, il sera possible d'in-

# calypse 2040

## arme. Il y a urgence pour les fonds de pension.

de l'espérance de vie et l'arrivée à la retraite des générations nombreuses d'après-guerre. » Tant d'assurance peut surprendre de la part d'experts qui se trompent régulièrement d'un trimestre à l'autre sur les prévisions de croissance, sur le sens d'évolution des monnaies, sur la tendance de l'emploi. Comment peuvent-ils prévoir avec certitude ce qui se passera en 2040 ?

Grâce à des modèles mis au point par l'Insee et le ministère des Finances. Il existe des tendances lourdes, par exemple en matière de démographie. Mais on peut s'interroger sur la manière dont des modèles rigides peuvent prendre en compte les fantastiques changements induits par la révolution technologique, et sur la nouvelle croissance pronostiquée par Dominique

Strauss-Kahn. Si discutables soient les projections de ce que le vice-président du Medef, Denis Kessler, appelle « un rapport de plus », peut-être auront-elles le mérite de réhabiliter les vertus de l'épargne aux yeux d'un gouvernement plus enclin jusqu'ici à la taxer qu'à la stimuler. Un premier signe pourrait être la mise en place des fonds de pension.

D. V.

Attachés à la retraite par répartition (page de gauche), les Français ont besoin d'une retraite complémentaire par capitalisation pour la consolider. Cette dernière permettrait d'éviter la retraite guillotine qui aboutit à des absurdités comme le départ à la Nasa du spationaute Jean-Loup Chrétien (ci-dessous), qui en France a atteint la limite d'âge.

roduire la souplesse nécessaire et donc d'alléger les tensions qui pèsent sur la répartition.

**Pourtant on a beaucoup reproché à votre loi de menacer la répartition plutôt que de la consolider...**

► J'aimerais tout de même mettre les choses au point. Ma loi n'avait pas pour but de déstabiliser la répartition puisqu'il fallait, avant de mettre en place un supplément de retraite par capitalisation, avoir rempli toutes ses obligations vis-à-vis de la répartition.

Autre idée fautive à laquelle il convient de faire un sort : la loi Thomas n'était pas du tout pour les gens aisés et contre les salariés modestes. A travers l'avantage fiscal pour ceux qui paient l'impôt et l'abondement, essentiel pour ceux qui ne le paient pas, il y avait là la solution pour un supplément de retraite universel destiné à tous les Français. Vous pensez bien que les Français aisés n'attendent personne pour créer leur fonds de pension. Les salariés modestes et moyens ainsi que les cadres supérieurs ont par contre besoin d'avantages fiscaux, d'allègements de charges sociales et de règles prudentielles strictes. La loi Thomas est une vraie loi sociale.

**Mais l'exonération de charges sociales ne creuserait-elle pas le déficit des régimes par répartition ?**

► Si l'on veut que les fonds de pension soient attrayants, il faut

en faire des produits compétitifs face à d'autres produits d'épargne qui souvent ne supportent pas les charges sociales. Cela étant, si pour rassurer les gestionnaires de la répartition il faut ne pas exonérer les sommes versées aux fonds de pension de la cotisation vieillesse, j'y suis favorable. Ma loi est perfectible.

**Justement. Cette loi n'a pas été abolie. Suggérez-vous de la faire entrer en vigueur telle quelle ?**

► Depuis le jour où j'ai fait ma loi, les choses ont évolué. Beaucoup de systèmes se sont développés dont il faudra tenir compte. Les grandes entreprises ont mis en place des systèmes de retraite supplémentaires en utilisant la législation existante. Chez Lazard, nous construisons ainsi tous les jours des fonds de pension sur mesure pour les grands groupes.

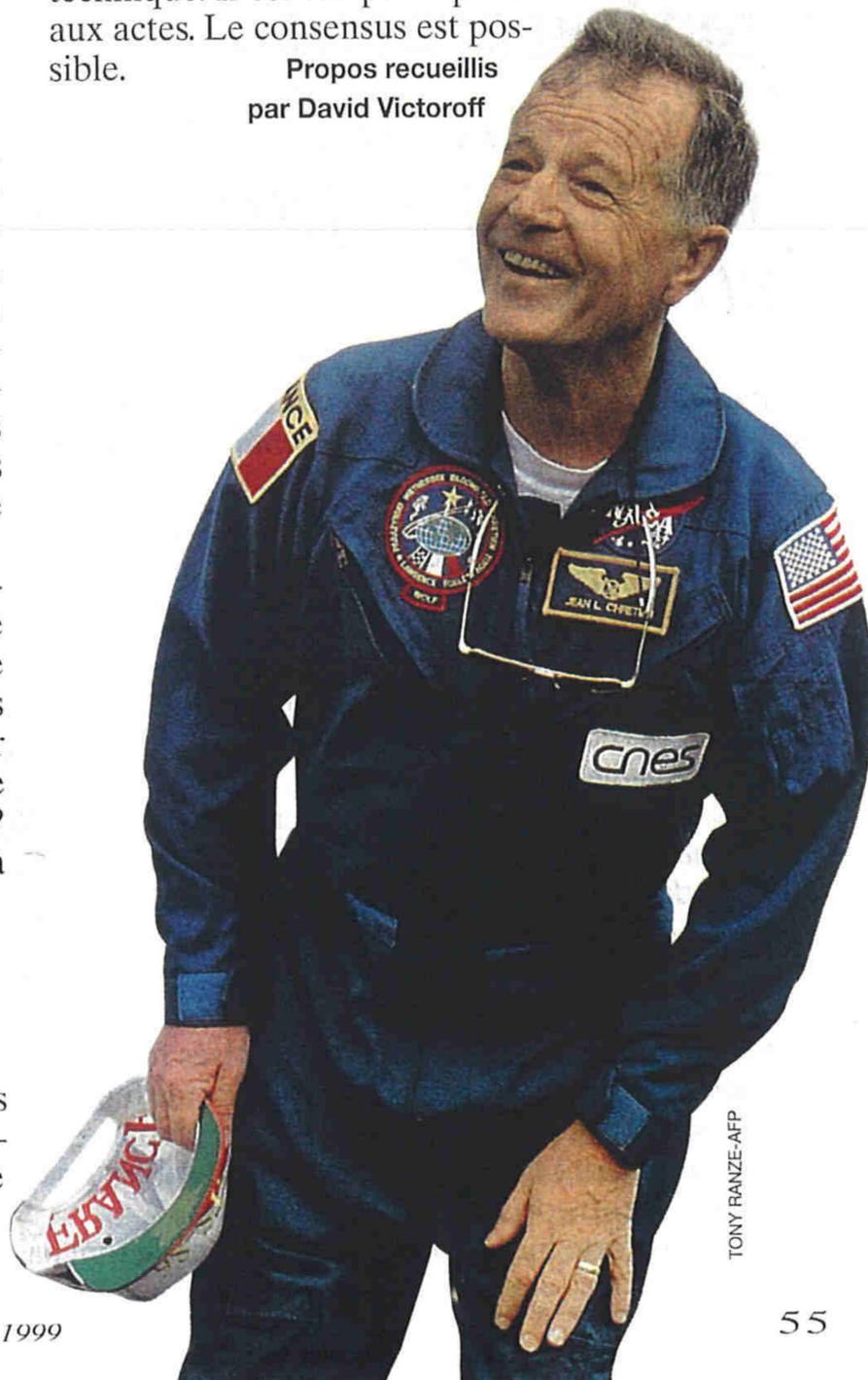
Faut-il bâtir un nouveau système, au risque de rouvrir une controverse difficile, ou faire une loi-cadre partant des systèmes existants en les simplifiant pour aboutir finalement à quelque chose qui ressemblerait à ma loi ? Le débat est ouvert. Je suis prêt à y contribuer.

**Que pensez-vous des diverses propositions qui fleurissent, tant au gouvernement que dans l'opposition ?**

► Je suis heureux d'avoir fait des émules grâce à qui nous aboutirons bientôt, je l'espère, à une sorte de Canada Dry de la loi Thomas. Je trouve quand même dom-

mage que Jean Arthuis ait oublié de signer les décrets d'application de ma loi avant de quitter Bercy. Cela lui aurait épargné tout le mal qu'il se donne aujourd'hui. Quand je regarde les divers dispositifs évoqués, je constate que l'heure du débat politique est dépassée. Le débat d'aujourd'hui est technique. Il est temps de passer aux actes. Le consensus est possible.

Propos recueillis par David Victoroff



TONY RANZE-APP